

ECOFI ALLOCATION LIBRE

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0010094797
Dénomination	ECOFI ALLOCATION LIBRE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	Sans objet
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Autres délégués	Sans objet
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateur	CREDIT AGRICOLE TITRES
Commissaire aux comptes	MAZARS & GUERARD
Commercialisateur	Groupe CREDIT COOPERATIF

Information concernant les placements et la gestion

Classification	OPCVM diversifié
OPCVM d'OPCVM :	jusqu'à 100 % de l'actif net

Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer à travers une sélection d'OPCVM, un rendement absolu sur un horizon de placement de trois ans. L'exposition du portefeuille varie en fonction des conditions de marché et des perspectives macro-économique. Elle a un caractère actions en période de hausse des grands marchés financiers, taux dans le cas contraire, voire monétaire dans les situations de crises ou de troubles.

Indicateur de référence

La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon très significative au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La politique de gestion mise en œuvre est la traduction de la politique d'investissement préconisée et suivie par la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS. Elle est d'essence discrétionnaire et correspond à une allocation tactique entre de multiples classes d'actifs afin de diversifier les moteurs de performance. Le fonds est essentiellement investi dans des OPCVM français, coordonnés ou non coordonnés, de toutes classifications, gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS.

→ Stratégie de gestion : définition et évolution de la politique de gestion

La politique d'investissement s'appuie sur la combinaison d'une analyse économique mondiale des grandes zones géographiques et d'une analyse technique pour définir la prise de risque, en fonction de l'évaluation du prix des actifs. Définie annuellement dans ses grandes tendances, elle est réévaluée mensuellement.

L'allocation d'actifs de la société de gestion est déterminée chaque mois de façon collégiale et permet de fixer, pour chaque grande zone géographique, les pondérations respectives des actions, des produits monétaires, des titres rémunérés à taux fixe et taux variable, et des titres avec spreads de crédit. De même, un niveau de couverture au risque de change est donné pour chaque zone géographique.

Cette allocation d'actifs se traduit par l'élaboration d'un portefeuille cible qui constitue le cadre de référence de la gestion déployée au sein du FCP ECOFI ALLOCATION LIBRE. La sélection des OPCVM est effectuée à la fois en considération de leur adéquation aux anticipations de marchés attendues par la société de gestion et de leurs caractéristiques propres.

L'exposition du portefeuille aux marchés actions peut varier de 0 à 100 %. Ces proportions sont également applicables aux produits de taux ou aux instruments du marché monétaire.

Marchés haussiers	exposition actions exposition taux (y compris monétaire)	de l'ordre de 70 % du portefeuille de l'ordre de 30 % du portefeuille
Marchés baissiers	exposition actions exposition taux (y compris monétaire)	de l'ordre de 30 % du portefeuille de l'ordre de 70 % du portefeuille

→ Actifs éligibles

● Le FCP est investi en **parts et actions d'OPCVM français et/ou coordonnés** promus et/ou gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS. ECOFI ALLOCATION LIBRE bénéficie d'une allocation active entre les différentes catégories d'OPCVM avec une diversification possible, à hauteur de 10% du portefeuille, en parts de fonds de fonds alternatifs, d'OPCVM d'OPCVM, d'OPCVM nourriciers ou d'OPCVM ARIA avec ou sans effet de levier.

Les stratégies financières mises en œuvre dans les OPCVM cibles peuvent être :

- « actions » ou « diversifiés », intervenant sur tous types de capitalisation boursière (y compris les petites). Ils peuvent être spécialisés sur certains types de valeurs (croissance, rendement...), sur des zones géographiques (zone euro et OCDE) ou encore sur des secteurs d'activité précis.
- obligataires classiques, obligataires spécialisées (arbitrages de taux internationaux...), ou encore des stratégies de gestion systématique (les décisions d'investissements provenant exclusivement d'algorithmes mathématiques).

Des investissements accessoires en parts et actions d'OPCVM français et/ou coordonnés gérés par des établissements tiers peuvent être réalisés, notamment à travers des supports orientés sur des zones géographiques non travaillées par ECOFI INVESTISSEMENTS ou via des produits spécialisés.

● Outre les investissements en parts et actions d'OPCVM, le gérant a la faculté d'investir le portefeuille en **bons du Trésor français** (BTAN, BTF et OAT) de manière subsidiaire, notamment en vue d'améliorer la régularité des revenus.

● L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, français et étrangers, ou de gré à gré. En matière d'actions, les interventions ont pour but la couverture du portefeuille ou son exposition pour tirer parti des variations de marché (sans recherche de surexposition). En matière de taux, elles ont pour but l'ajustement de la sensibilité du portefeuille en ayant recours à des stratégies de couverture ou d'exposition (sans recherche de surexposition). L'ensemble de ces opérations est effectué dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif de l'OPCVM. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

- Enfin, pour la gestion de sa trésorerie, le fonds a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres, et des parts et actions d'OPCVM français, coordonnés ou non, de trésorerie ou de trésorerie dynamique, classés dans les catégories « Monétaires euro », « Obligations et autres TCN libellés en euro », ou « Diversifiés », gérés ou promus par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

→ Risques significatifs :

- risque de perte de capital : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;
- risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Certains fonds sous-jacents cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers les stratégies directionnelles et d'arbitrages. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance. Les déformations effectives de la courbe des taux ou l'écartement de prix relatifs entre plusieurs valeurs peuvent se révéler contraires à celles anticipées par le gérant, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- risque actions : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la détérioration des marchés actions.
- risque de taux : risque d'une baisse de la valeur des obligations et instruments financiers, et donc du portefeuille, provoquée par une augmentation des taux d'intérêt ;
- risque crédit : risque qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

→ Risque accessoire :

- risque de change

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie et protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs. Le fonds s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement diversifié, offrant une grande liquidité et qui reflète les orientations de gestion préconisées par la société de gestion de portefeuille ECOFI INVESTISSEMENTS.

Le FCP est un véhicule de fonds de portefeuille. Toutefois, la mesure du niveau d'investissement qu'il est raisonnable pour un investisseur de consacrer aux parts émises par le fonds est fonction de la situation patrimoniale propre à chaque souscripteur, de ses besoins, de ses attentes et du niveau de risques qu'il recherche. En toutes situations, il est indispensable de diversifier ses placements et recommandé de prendre conseil auprès de professionnels spécialistes de ces questions.

La société de gestion déploie en permanence ses meilleurs efforts dans la sélection des OPCVM dans lesquels ECOFI ALLOCATION LIBRE est investi et en matière de maîtrise de l'exposition des OPCVM sous-jacents éligibles. Néanmoins, en souscrivant des parts du FCP ECOFI ALLOCATION LIBRE, le porteur effectue un placement boursier et le capital placé se trouve exposé aux aléas des marchés financiers. Le FCP n'est donc pas adapté aux investisseurs totalement réfractaires à tout risque de perte d'une partie de leur investissement.

La durée de placement recommandée est de trois ans.

Information sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

● Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, du commercialisateur, etc.

Commissions de souscription et de rachat directes :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les opérations d'aller/retour, c'est à dire de rachat et de souscription simultanée de la même quantité de parts sont exonérées de la commission de souscription.

Commissions de souscription et de rachat indirectes (frais des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au sous-jacent	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise au sous-jacent	Valeur liquidative x nombre de parts	0,50% maximum
Commission de rachat non acquise au sous-jacent	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au sous-jacent	Valeur liquidative x nombre de parts	0,50% maximum

● Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais directs :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 2,00% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais indirects (frais des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) :

Frais facturés à l'OPC sous-jacent	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 2,00% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Maximum = 30% TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence (sauf BTP TRESORERIE avec une commission plafonnée à 50 % de la surperformance)

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jour de bourse à Paris avant 10 H 00 par l'établissement dépositaire :
CREDIT COOPERATIF
33, rue des Trois Fontanot 92002 NANTERRE CEDEX

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles peuvent être effectuées en numéraire et/ou par apport de valeurs mobilières. Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif de l'OPCVM. Toutefois, la société de gestion par délégation a le droit de refuser les valeurs proposées – même si elles sont éligibles à l'actif de l'OPCVM - et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours - à partir de leur transfert complet auprès du dépositaire - pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les apports sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative. La souscription est alors réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Après avoir acquitté cette première souscription, les souscripteurs ont la faculté de souscrire des millièmes de parts.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse de chaque mois de juin. Le premier exercice sera clos le 30 juin 2005.

Affectation du résultat

L'OPCVM capitalise annuellement ses résultats.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie chaque jour de bourse à PARIS. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valeur liquidative calculée le vendredi inclut le coupon couru de la fin de la semaine et est datée du dimanche.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutoires (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010094797	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une part	100,00 €

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le
 Il a été créé le
 Sur la base d'une valeur de souscription égale à 100,00 € par part.

16 juillet 2004
 8 septembre 2004

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – Mail : contact@ecofi.fr

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

24 novembre 2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

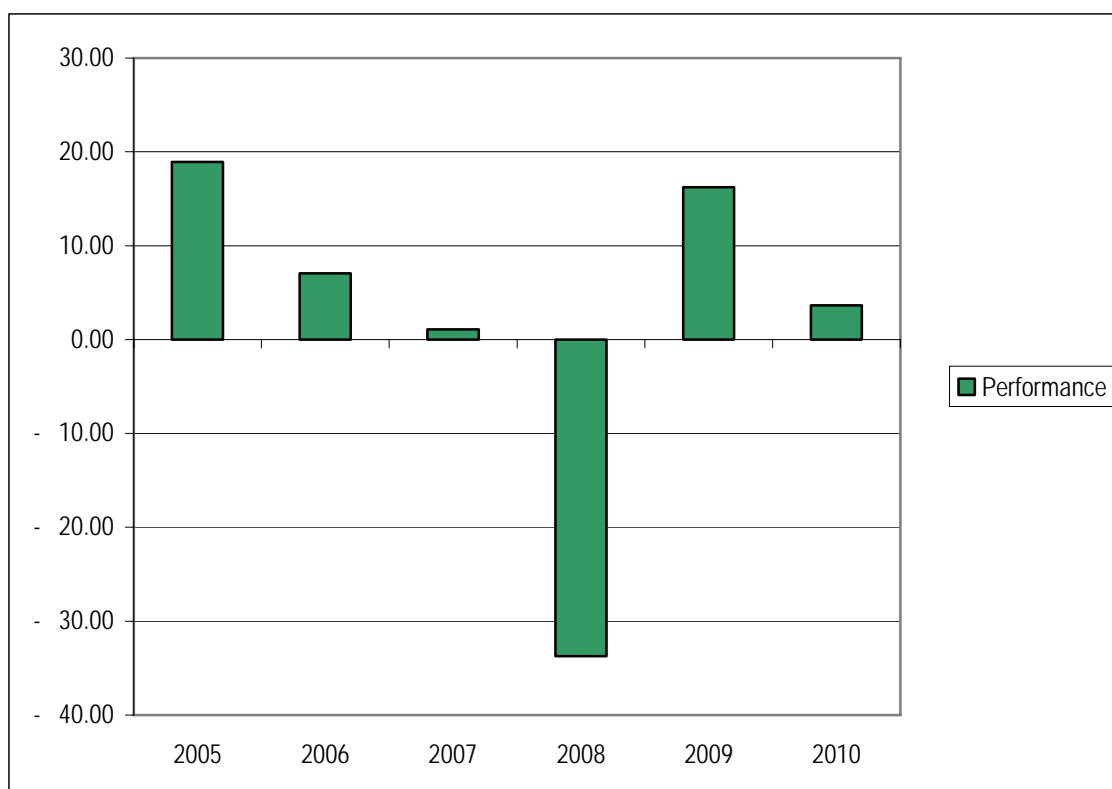
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

ECOFI ALLOCATION LIBRE

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2010



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	3.65%	-7.24%	-2.89%
Indice de référence			

Indice de référence : Néant.

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	1.50
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1.64
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1.64
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0.00
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.00
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0.00
- commission de mouvement	0.00
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3.14

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	7%
Obligations	5%
TCN	7%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 6,80%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
12 septembre 2011